

Projet Éducatif Territorial – 2016 à 2019

Commune d'Ercé près Liffré

La commune d'Ercé près Liffré est une commune rurale, située à 25 km au Nord-est de Rennes et à 3 kilomètres de la ville de Liffré et de l'échangeur sur l'A84. Sa population est jeune, 28% des 1 800 habitants ont moins de 18 ans. Dès 2002, la Commune a signé un contrat Enfance et jeunesse avec la CAF 35 et a mis en place un service Enfance et Jeunesse. Ceci a été un atout important pour engager la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013. D'autre part, l'importance de la vie associative et la présence des services de la Communauté de Communes du Pays de Liffré (École de musique et Office des sports) nous permettent des partenariats à différents niveaux. Lors de l'élaboration de ce projet éducatif territorial, l'implication de tous les acteurs a été forte et a permis un travail collaboratif positif.

Nom du correspondant : Madame Letellier Valérie
Fonction : Maire-Adjointe
Adresse : Mairie
35 340 Ercé près Liffré
Téléphone : 02 99 68 30 64
mairie@ercepresliffre.fr

1/ Territoire et public concernés : la Commune d'Ercé près Liffré

La Commune d'Ercé près Liffré est engagée dans un projet éducatif local (PEL) depuis 2002. Pour permettre d'intégrer les nouveaux rythmes scolaires au projet éducatif dès la rentrée 2013, le territoire concerné reste le territoire communal. Par cette réflexion et par l'élaboration du PEdT, les différents partenaires ont réinterrogé le Projet Éducatif Local. Un temps de travail sera consacré à la mise en valeur de cette réflexion collective, lors du comité de pilotage de février 2017.

* Nombres d'établissements d'enseignement scolaire concernés : deux écoles

* L'école publique Paul Émile Victor : 217 enfants scolarisés : 72 en maternelle et 145 en élémentaire

* L'école privée Sacré-Cœur : 60 (dont 21 de Gahard) : 25 en maternelle et 35 en élémentaire

* Périodes de la journée ou de la semaine concernés par le PEdT :

Tous les jours sont concernés par le projet car il englobe de nombreux intervenants et de nombreuses structures. En effet les écoles et le service périscolaire seront concernés les 5 jours de classe, le Centre de loisirs ou l'espace Jeunes sont ouverts les mercredis après-midi, vendredi soir, samedis après-midi et durant les vacances scolaires. Les associations de la Commune, elles aussi partenaires du projet, proposent des activités en semaine après le temps de l'école et aussi le samedi et dimanche.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, $\frac{3}{4}$ d'heures sont dégagés entre 15h45 et 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. En effet, les nouveaux horaires de l'enseignement sont répartis sur 9 demi-journées avec des horaires d'entrée et de sortie d'école réguliers : quatre matinées de 8h30 à 12h00, quatre après-midi de 14h à 15h45 et le mercredi matin de 9h00 à 12h00.

* Durée du PEdT :

Nous pouvons considérer que ce projet éducatif territorial est mis en place pour 3 ans avec des ajustements dans les activités suite aux évaluations mises en place par le comité de pilotage.

Ces évaluations nous permettront en particulier d'évaluer la pertinence des moyens mis à disposition, des créneaux horaires dégagés par le changement des rythmes scolaires et d'une meilleure articulation entre les différents temps de l'enfant dans la journée.

Ce projet éducatif territorial pourra évoluer en fonction de la réflexion à l'échelle intercommunale si les compétences périscolaires sont partagées par la future communauté de communes « Liffré du Cormier ». Nous n'avons que peu de visibilité pour le moment.

*** Les actions déjà mises en places que ce soit en maîtrise communale ou intercommunale ou associatives sont :**

- * Des interventions de l'Office des Sports du Pays de Liffré pour initier ou conforter des pratiques sportives associatives.
- * Un accueil Loisirs sans hébergement (ALSH) ouvert tous les mercredis après midi, toutes les vacances scolaires à l'exception des 3 premières semaines d'août et 1 semaine fin décembre. Participent à cet accueil Loisirs une moyenne entre 35 et 65 enfants pendant les vacances d'été et entre 30 et 50 enfants le mercredi et les petites vacances
- * Un accueil périscolaire du matin et du soir sous statut ALSH accueille les enfants des deux écoles (privées et publiques). Le matin entre 7h15 et 8h30 et le soir de 20 à 30 enfants sont présents et le soir de 16h30 à 19h00 entre 60 et 80. Les activités proposées sont compatibles avec un départ de l'enfant selon le souhait de la famille (après le temps du goûter). Le taux d'encadrement conforme à la législation de l'ALSH permet des activités en petits groupes.
- * Conseil municipal Jeunes avec 6 conseillers.
- * Une médiathèque communale avec un projet de service qui permet d'accueillir chaque classe 4 fois dans l'année avec des activités menées par la responsable de la médiathèque et des accueils de classe informelles. Le centre de loisirs fréquente aussi la médiathèque.
- * Des partenariats avec l'école de musique du Pays de Liffré, avec les associations locales sur le temps de l'ALSH du mercredi et du périscolaire du soir
 - Convention avec Gallo Tonic pour la transmission du patrimoine culturel immatériel local
 - Concertation avec École de musique et associations pour que les enfants scolarisés en primaire ou au centre de loisirs puissent participer aux activités associatives et aux cours décentralisés de l'École de musique sur le temps de l'accueil périscolaire (entre 16h30 et 19h) ou le mercredi avec accompagnement par animateurs ou « pedibus parents. »

Activités extrascolaires mises en place par les associations locales :

- * L'association sportive ercéenne : De nombreux jeunes sont encadrés sur les activités sportives pour certaines en partenariat avec l'Office des sports du Pays de Liffré (multisports, roller, foot, volley, badminton, tennis de table)

Des projets fédérant l'ensemble des classes sont mis en place par les deux écoles :

*** École Paul Émile Victor :**

- Projets artistiques : résidence d'artistes qui chaque année concerne toutes les classes maternelles et élémentaires (Campagn'art)
- Création musicale : importance du chant et de la chorale mis en valeur dans un spectacle collectif

*** École du Sacré-Cœur**

- Un jardin partagé sur l'année scolaire 2016-2017

*** Besoins répertoriés**

- * Conforter les collaborations entre les différents acteurs qui agissent en direction de l'enfance et de la Jeunesse à l'échelle de la Commune et de la Communauté de Communes
- * Maintenir les partenariats afin de développer de nouvelles activités culturelles ou sportives sur le temps dégagé par les nouveaux rythmes scolaires
- * Dans ce nouveau projet territorial, il est important de poursuivre la réflexion sur le rythme de la journée pour les maternelles (articulation temps scolaire et périscolaire). Une évaluation continue doit être menée par les personnels éducatifs et les enseignants pour adapter les temps aux rythmes de l'enfant.
 - * Formations complémentaires (BAFA, premier secours...) engagées pour le personnel communal travaillant dans d'autres services (ex : ATSEM)
 - * Un nombre important d'enfants mangent au restaurant scolaire. La pause méridienne devra faire l'objet d'une attention particulière. Des activités seront proposées, en petit groupe sur des temps courts.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du Projet éducatif de territoire

La Commune d'Ercé près Liffré a quelques atouts pour mettre en œuvre ce projet éducatif territorial et en particulier accompagner la mise en place des nouveaux rythmes scolaires

- * Un engagement communal dans une politique enfance et jeunesse avec la CAF 35 depuis 2002. Ce CEJ est intercommunal depuis le 1^{er} janvier 2010.

- * Un comité de pilotage depuis 2002
 - * Un service Enfance et Jeunesse structuré avec un responsable (animateur territorial) et des adjoints d'animation diplômés BAFA, BAFD et BEATEP.
 - * Du personnel Atsem qui travaille depuis 2008 à l'accueil loisirs du mercredi
 - * Un accueil périscolaire du matin et du soir qui n'est pas une garderie mais un ALSH avec un taux d'encadrement conforme
 - * Des collaborations constructives dans le cadre du conseil de l'École Paul-Émile Victor avec les enseignants et délégués Parents. Mise en place de temps de rencontres et d'échanges, notamment en début d'année scolaire afin de dresser le bilan de l'année écoulée (fréquentation, activités, coût...)
 - * Des relations positives avec les responsables et organisme gestionnaire de l'École Sacré-Coeur
 - * Des associations communales très investies auprès de la jeunesse dans le domaine sportif
 - * Des équipements regroupés proches des écoles :
 - Les locaux des écoles sont mis à disposition pour les activités ente 15h45 et 16h30 dans les deux écoles compte tenu de l'importance des effectifs à accueillir, de l'âge des enfants (les petits de maternelle doivent être sécurisés par des locaux et du personnel déjà connus) et des activités périscolaires pratiquées (exemple de l'étude surveillée).
- Ainsi dans la partie maternelle de l'école Paul-Émile Victor, il y a 3 salles de classe / une salle de motricité. / une petite salle d'activité / une salle de sieste. / une classe en préfabriqué / une cour avec un kiosque et des jeux. Dans l'école élémentaire, il y a 5 salles de classe et une classe en préfabriqué et une grande cour, une salle informatique, une bibliothèque.
- Dans l'école Sacré-Cœur : 3 salles de classe, une salle de repos
- Dans le centre de loisirs : une salle de périscolaire / Une cuisine. / Une petite salle
 - Un nouveau local jeunes.
 - Les autres équipements municipaux proches
- Espace sportif : Une grande salle de sports / Une salle de danse / Une petite salle / 2 terrains de football / un Skate-park / une aire de jeux / 2 vestiaires sportifs / un terrain multisport extérieur
- * Les autres équipements municipaux avec un déplacement d'environ ¼ d'heure à pieds
- Une médiathèque multimédia / Le relais des Cultures / Une salle des fêtes / Un atelier de sculpture
- * La Communauté de Communes du Pays de Liffré favorise la présence de services sur les Communes : École de Musique et Office des Sports.
 - * La réflexion à l'échelle intercommunale sur la thématique de l'Enfance et de la Jeunesse est aussi un atout important.
 - * Un bilan du premier pedt sur lequel le comité de pilotage peut s'appuyer

Les contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes :

- * Plus de ¾ des ménages sont bi-actifs et travaillent le plus souvent en dehors de la Commune. Les familles ont donc besoin d'une aide à la prise en charge des enfants en dehors du temps scolaire. Ainsi peu d'enfants vont partir à 15h 45. L'effectif présent sur ce temps périscolaire dégagé est de l'ordre de 110 enfants en primaire et 60 en maternelle (PEV) et 50 enfants sur l'école Sacrée Coeur .
- * L'accompagnement entre le service périscolaire et les activités extrascolaires est à organiser même si les distances sont courtes (ex : pedibus)
- * Des moyens budgétaires contraints dans une commune rurale : Il est donc important de faire appel à des bénévoles. Des associations s'investissent dans ce projet comme les services de la Communauté de Communes.

2 / Objectifs éducatifs du PEdT partagés par les partenaires

Ce projet éducatif territorial est indépendant des religions et des partis politiques. L'École privée Sacré Cœur, comme établissement sous contrat d'association mettra en œuvre son caractère propre tout en faisant vivre les objectifs pédagogiques du PEdT.

Notre réflexion a commencé en analysant ce qui se fait déjà sur la Commune et en particulier le projet d'école 2011 - 2015. En identifiant les différents acteurs de la vie sociale, nous avons pris connaissance des objectifs pédagogiques de chacun.

Nous avons ensuite défini, ensemble, les axes de travail commun, les objectifs communs.

Après ce travail nous avons pensé aux actions réalisables pour atteindre les objectifs que nous nous sommes donnés. Certains objectifs sont transversaux et sous-tendent toutes les actions quel que soit le

contexte pédagogique.

Il sera primordial lors de l'évaluation, de définir dans le tableau suivant, les acteurs de ces actions qu'ils soient prestataires et bénéficiaires.

Objectifs éducatifs		Actions (2016-2019)
1/ Favoriser le vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> * Écoute des autres * Échanges intergénérationnels * Respect des autres * la coopération * Respect des règles * Implication des parents * Respect du cadre de vie 	<ul style="list-style-type: none"> * Coopération avec le service senior du CIAS (ex : Participation à la « Semaine bleue ») * Entre les enfants par le biais de la comédie musicale * Rencontre entre le centre de loisirs et la maison de retraite de Liffré. * Activités avec le Club du temps libre * Activité « espace jeunes » pour les TAP * Implication des enfants dans la mise en place des règlements des différents lieux fréquentés. * Bénévolat * Engagement des parents à venir chercher leurs enfants seulement à la fin de l'activité périscolaire (16H30, 16h45 ou 17h). * Création de jardins partagés
2/ Favoriser l'expression	<ul style="list-style-type: none"> * Orale * Artistique * Corporelle * Culturelle * de soi 	<ul style="list-style-type: none"> * Comédie musicale * Théâtre * Musique, éveil musical, chorale * Arts plastiques * Gym * Danse * Sculpture
3/ Développer l'estime de soi	<ul style="list-style-type: none"> * Prendre des initiatives * S'impliquer dans un projet * Développer l'autonomie * Pouvoir faire des choix * Prendre des responsabilités * Transmettre des valeurs éducatives 	<ul style="list-style-type: none"> * Conseil Municipal Jeunes * Présentation des activités réalisées. (médiathèque, concert/spectacle) * Valorisation : machines à poèmes, films... * Être un référent auprès des enfants en tant qu'éducateur en respectant les valeurs et les objectifs de la structure.
4/ Réunir les conditions favorables à l'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> * Rapport à la lecture et au vocabulaire. * L'attention * La concentration * La persévérance * Le goût de l'effort * Le respect du rythme de l'enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> * Médiathèque (Activités communes avec l'ALSH, prêt de livres) * Initiation et perfectionnement aux jeux d'échecs. * Lecture par l'association « Lire et faire lire ». * APC liées aux difficultés et/ou projets d'école * Études surveillées proposées en concertation avec l'équipe enseignante. * Pour les maternelles, temps du midi adapté aux besoins physiologiques. * Création d'un spectacle

		*Jeux de société.
5/ Favoriser la découverte	<ul style="list-style-type: none"> * des sports, des arts * de l'environnement local * des rapports intergénérationnels *des nouvelles technologies * du monde 	<ul style="list-style-type: none"> * Étoffer les propositions d'activités * Multisports * Tennis de table * Organisation cyclique des activités * Sculpture * Gallo Tonic * Foot Gaélique * Découverte de langues étrangères et de la culture d'un pays * Activité commune avec le restaurant scolaire * activités extrascolaires avancées (16h00)
6/ Favoriser la transmission	<ul style="list-style-type: none"> * Du patrimoine culturel * Des savoir-Faire * Des valeurs : égalité garçons -filles 	<ul style="list-style-type: none"> * Privilégier les activités mixtes * Conseil Municipal des Jeunes * Participation aux cérémonies commémoratives. * Activités communes alsh et «Gallo Tonic » * Football féminin
7/ Se sentir bien dans son corps.		<ul style="list-style-type: none"> * Activités sportives * Actions de sensibilisation * Yoga * Éducation à l'hygiène de vie * Semaine sans écran * Prévention routière.
8/ Intégrer la « dimension écologique »		<ul style="list-style-type: none"> * Proposer des activités liées à la découverte de l'environnement * Favoriser les atouts et les acteurs locaux

3 / Articulations du PEdT avec les dispositifs existants

Pour finaliser ce projet éducatif de territoire, le comité de pilotage s'est appuyé sur le projet éducatif communal de 2002, sur les projets éducatifs des écoles et sur les grandes orientations des projets du service de la médiathèque et la politique culturelle de la Commune et sur le bilan du Pedt 2013-2016 porté par le comité de pilotage Enfance et jeunesse.

Articulation du projet éducatif de la commune avec le projet d'école				
		Objectifs	Activités	Effets attendus
Volet parcours d'éducation artistique et culturel :	↔	Découvrir et pratiquer différentes formes d'expression artistique	<ul style="list-style-type: none"> - Pratique de la danse sur temps scolaire (spectacle) et périscolaire (danses traditionnelles). - Pratique du chant sur temps scolaire (chorale), en APC (atelier chant solo CM2), sur temps périscolaire (atelier découverte). 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure aisance dans les différentes formes d'expression artistique

			<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'un projet artistique sur temps scolaire (spectacle – projet campagn'art) et périscolaire (comédie musicale, théâtre). 	
Volet parcours numérique :	↔	<p>Découverte et apprentissage des usages pertinents des outils numériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création de journaux (temps scolaire et périscolaire), blog de l'école. - Recherches documentaires (temps scolaire et périscolaire) - Création d'affiches et autres supports de communication (spectacle, campagn'art... sur temps scolaire, théâtre, comédie musicale sur temps périscolaire). 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure aisance dans l'utilisation de ces outils - Usage responsable et raisonné de ces outils.
Volet parcours citoyen :	↔	<p>Favoriser la participation des enfants à la vie locale, au vivre ensemble</p> <p>Conforter chez les enfants les valeurs fondamentales de la vie en société (respect de soi, de l'autre, du cadre de vie, estime de soi).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des enfants dans la mise en place des règlements (lieux partagés par les différents temps) - Jardin partagé, utilisation commune du composteur - Débats et discussions à visée philosophique sur temps scolaire (EMC) et périscolaire (TAP espace jeunes CM1-CM2) 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des enfants dans les projets artistiques - Autonomie et initiative accrues dans la mise en place des nouveaux projets scolaires et périscolaires.

4 / Activités proposées dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires :

* La globalité des temps de l'enfant est prise en compte. Ces temps sont définis en fonction de l'analyse et de la réflexion autour des rythmes de l'enfant.

* La pause méridienne est une période de 2 heures (de 12h à 14h), contraint par la mise en place de deux services au restaurant scolaire.

C'est un temps d'activités informelles encadrées laissant la place aux activités libres et calmes. L'activité « sieste » pour les petits de maternelle commence à 13h 15. Les enfants qui rentrent manger chez eux peuvent rejoindre la salle de repos dès 13h45 (ce qui existait déjà comme dispositif).

* La classe se terminant à 15h 45, des activités pédagogiques sont proposées. Elles s'inscrivent dans 3 démarches en parallèle : les activités pédagogiques complémentaires (APC), les temps d'activités périscolaires (TAP) et des activités extrascolaires.

* Les enfants scolarisés en maternelle bénéficient d'un temps en atelier aménagé pour respecter leur rythme et leurs besoins.

* **Les APC** encadrées par les enseignants sont directement en lien avec les projets d'écoles. Dans les deux écoles, elles ont lieu le lundi et le jeudi.

* **Les temps d'activités périscolaires informelles encadrées (TAPIE)** avec un encadrement vigilant et suffisant, sont indispensables dans le cadre de l'équilibre de la journée d'un enfant : notion de temps libre, de temps calme.

* **Les temps d'activités périscolaires organisés (TAPO)** se font sur inscription : études surveillées, arts plastiques, jeux de société, théâtre, « lire et faire lire », éveil musical, culture gallèse, foot gaélique, jeux sportifs, médiathèque, yoga, échecs, sculpture. Plusieurs activités se termineront à 16h45 ou 17 heures en fonction des impératifs pédagogiques (ex : foot gaélique, théâtre, sculpture, médiathèque, yoga, échecs, atelier musical...).

Les activités sportives et culturelles restent du niveau de la sensibilisation, de l'initiation. L'offre périscolaire n'a pas pour ambition de former des élites mais de permettre aux enfants de découvrir une pratique. L'articulation avec les activités extrascolaires sont le cas le plus fréquent en espérant que des enfants découvrent une activité et puissent l'année suivante la pratiquer en approfondissement avec une association ou l'École de musique.

Ces actions éducatives sont valorisées sur la commune à travers la présentation de spectacles (concert, comédie musicale...) et par la fête des écoles (danse traditionnelle)

Les activités sont programmées par cycles de 10 à 12 séances.

* **Les activités extrascolaires**, proposées par les associations ou l'École de musique peuvent commencer dès 16 heures permettant ainsi d'alléger la fin de journée des enfants. D'autre part, ce lien existant déjà entre le service périscolaire et les activités extrascolaires, nous pouvons faire le constat que ceci favorise l'accès au plus grand nombre en limitant le problème de déplacement des familles en milieu rural. Parmi ces activités, on peut citer le foot, l'activité multisports, le roller avec l'ASE, les séances d'éveil musical et les cours d'instrument par l'École de musique.

* **Le centre de loisirs du mercredi.** Afin de prendre en compte le besoin des familles et les nouveaux rythmes scolaires et périscolaires, le centre est ouvert le mercredi après-midi. Les enfants ont la possibilité de fréquenter le centre avec ou sans le repas. A contrario, il est possible de manger au restaurant scolaire et de ne pas utiliser le service d'accueil de l'après-midi.

* **Mode d'inscription aux temps d'activités périscolaires organisées.**

Dans l'année scolaire, trois périodes d'activités sont proposées. Les activités devront commencer en début de période et il faudra donc être vigilant pour que les inscriptions aux activités pour une période soient terminées en fin de la période précédente. Il y a tous les jours un accueil périscolaire sans inscription. Néanmoins pour les activités périscolaires organisées, l'inscription est obligatoire pour des soucis d'organisation. Les enfants sont informés des activités par un mode d'inscription informatique (via le site internet de l'école) et par le biais des animateurs.

*De 15h45 à 16h30 ou 17h00 (suivant l'activité pratiquée), l'accueil ainsi que les activités périscolaires sont gratuites pour les familles. Les ateliers commencés avant 16h30 et terminant à 17h00 sont aussi pris en charge par la commune. Après 16h30 (sauf activité commencée plus tôt), les tarifs périscolaires entrent en vigueur et ce jusqu'à 19h00.

5 / Les partenaires du projet

Les partenaires de ce projet éducatif territorial ont été élargi par la prise en compte de tous les temps de l'enfant. Si on se concentre sur le temps périscolaire dégagé par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et sur les évolutions souhaitées de l'accueil périscolaire, nos partenaires tout en gardant à l'esprit que ce projet éducatif territorial doit être le support de toutes les actions en direction de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire

*** Les partenaires institutionnels sont**

- La commune et les services communaux
- _ La Communauté de Communes du Pays de Liffré
- La Caisse d'Allocation Familiale
- DDCSPP - Service Jeunesse et sports
- L'Éducation nationale : DASEN, IEN
- L'École Paul Émile Victor : l'équipe des enseignants et délégués Parents
- L'École Sacré Cœur : enseignants et parents (Ogec)
- Délégué départementale à l'Éducation Nationale

*** Les partenaires associatifs possibles seront :**

- L'association Les Francas
- L'association sportive ercéenne
- Gallo Tonic
- Association « Lire et faire Lire »
- Association de Foot Gaélique
- Comité départemental des échecs 35
- Club du Temps Libre (Aînés ruraux)
- Association Plénitude Yoga
- Atelier de Pierre (sculpture)
- L'Amicale Laïque
- L'APEL

*** Autres partenaires**

Des parents bénévoles

*** Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités** organisées dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires. Ce tableau pourra évoluer en fonction des opportunités. L'Office des Sports du Pays de Liffré pourra être directement sollicité.

Activités	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant	Observations
APC	Éducation nationale	équipes enseignantes	
TAP	* Agents communaux Animateurs du service périscolaire (8 +2 directeurs diplômés)	Fonction publique territoriale (deux dans la filière animation – 3 dans filière technique et 3 ATSEM) ou salariés OGEC pour école Sacré Cœur	* Interventions possibles de bénévoles
- Études surveillées			
- Jeux sportifs			
- Jeux de société			
- Théâtre			
- Arts plastiques			
- Médiathèque	Commune	Fonction publique territoriale + Bénévoles	
- Foot gaélique	L'association de Football Gaélique de Liffré	Bénévoles associatifs	Convention
- Culture gallèse : contes, danses	Association Gallo Tonic	Bénévoles associatifs	Convention
- Yoga	Association Plénitude	Professeur	Convention
- Echecs	Comité départemental des échecs 35	Professeur	Convention
- Écoute de textes lus	« Lire et Faire Lire »	Bénévoles associatifs	Convention
- Sculpture	Atelier de Pierre	Bénévoles associatifs	Convention

5 / Structure de pilotage

C'est un comité de pilotage issu du comité de pilotage du CEJ, mis en place en 2002. Il assure le suivi de la mise en place du PEdT et en particulier la mise en œuvre des activités périscolaires associées aux nouveaux rythmes scolaires. Il se réunira en réunion plénière trois fois par an et en groupe de travail au minimum une fois par trimestre. Les associations seront invités à participer à l'une des réunions plénières.

* Composition du comité de pilotage:

Sous la Présidence du Maire, le comité de pilotage est composé conformément aux directives ministérielles :

- Un représentant de la DDCSPP
- Des représentants des associations qui participent au projet
- De représentants du Conseil d'école Paul Émile Victor : Directeur, enseignants, délégués parents
- Un représentant de la CAF 35
- Un représentant de la MSA

La Commune d'Ercé près Liffré fait le choix d'élargir ce comité de pilotage aux membres suivants :

- Les conseillers municipaux de la Commission Enfance et Jeunesse avec le Maire-Adjoint référent
- Un membre non « élu » du CCAS
- Le responsable du Service Enfance et Jeunesse et la responsable de l'Espace Jeunes
- Des représentants des parents usagers de l'ALSH
- De la Déléguée Départementale à l'Éducation nationale (DDEN),
- Des représentants l'école privée Sacré-Cœur (Directeur, un délégué parent)

* Coordination du projet assurée par

Monsieur Eric Buguet

Responsable du Service Enfance et Jeunesse

Mairie

35 340 Ercé près Liffré

Téléphone : 02 99 68 33 64

mairie@ercepresliffre.fr

6/ L'évaluation du projet

Le projet prend en compte toutes les actions en direction de la jeunesse sur le territoire communal. Chaque année, en mai ou juin, le comité de pilotage réalisera une évaluation de la mise en œuvre du PEdT. La dernière année (2019), une évaluation globale sera faite.

Par ailleurs, un groupe de travail issu du comité de pilotage, se réunira une fois par trimestre pour ajuster les dispositifs mis en place.

L'un des objectifs prioritaires de la réforme étant d'améliorer les temps d'apprentissage durant le temps scolaire, ce travail sera donc réalisé conjointement par les deux écoles.

Le second objectif étant l'allègement de la fin de journée des enfants, un questionnaire en direction des parents permettra de connaître leur appréciation sur cet objectif.

Concernant le temps périscolaire nous souhaitons que chaque enfant puisse participer au moins à trois activités sur inscription au cours de l'année.

En effet un questionnaire de satisfaction sera transmis aux enfants et aux parents dans le courant de l'année. L'un des critères de réussite sera de voir disparaître les réticences exprimés par une minorité de parents d'élèves sur les nouveaux rythmes scolaires.

En fonction de ces bilans, une réorientation des actions pourra être envisagée .

Les modalités d'actions de ce projet éducatif territorial seront amenées à évoluer en fonction de ces évaluations et des résultats de la réflexion à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Liffré. Les grands objectifs pédagogiques sont des constantes assurées pour le temps de ce contrat.

Signataire du projet : La Commune d'Ercé près Liffré

Date de signature du contrat prévue : le 2016